DEC172240DR13

Décision portant nomination de M. Gilles HERNANDEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR 8521 intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux et Energie Solaire (PROMES) LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162532INSIS du 13/12/2016 nommant M. Alain DOLLET directeur de l'unité de recherche n° UPR 8521 :

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 01/06/2017;

Considérant que M. Gilles HERNANDEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Perpignan Via Domitia du 30/01/2017 au 30/03/2017,

DECIDE:

Article 1er: M. Gilles HERNANDEZ, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR 8521, à compter du 01/06/2017.

M. Gilles HERNANDEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gilles HERNANDEZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le10 juillet 2017

Le directeur de l'unité Alain DOLLET

Visa du délégué régional du CNRS

Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)